



Tower "C", Place de Ville
330 Sparks Street
Ottawa, Ontario, K1A 0N5

Le 5 mars 2021

AMENDEMENT No. 7

Sujet: Demande de proposition T8080-200405

Améliorer la préparation à la cybersécurité des propriétaires ou des exploitants des infrastructures routières du Canada en vue d'une meilleure connectivité et automatisati

Aucune considération ne sera accordée à tout ajout et/ou changement dû au fait que le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cet addenda.

AMENDEMENT No. 7 a été publié pour corriger les annexes D et E:

ANNEXE « D »

PROCESSUS D'ÉVALUATION

- a) Les soumissions seront évaluées en fonction de toutes les exigences figurant dans la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Un comité d'évaluation composé de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Évaluation technique

Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires seront évaluées selon qu'elles sont jugées satisfaites ou non.

Les propositions qui ne satisfont pas aux exigences seront jugées non recevables et seront écartées.

Remarque : TC peut décider de mettre fin à l'évaluation de toute proposition dès le premier constat de non-respect d'une exigence obligatoire ou dès le premier constat qu'une proposition n'obtient pas une note minimale à l'égard d'une exigence cotée.

Un comité d'évaluation composé de représentants du gouvernement du Canada évaluera les propositions.

Le comité d'évaluation se réserve le droit d'effectuer les démarches suivantes (mais n'est pas tenue de le faire) :

- a) demander des précisions ou vérifier la totalité ou une partie des renseignements fournis par le soumissionnaire à l'égard de la présente demande de propositions;
- b) communiquer avec l'une ou l'ensemble des personnes citées en référence; ces personnes doivent être consultées uniquement pour attester l'exactitude des renseignements figurant dans la soumission.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Les propositions seront évaluées conformément aux critères d'évaluation obligatoires indiqués aux présentes. Les propositions présentées par les soumissionnaires doivent démontrer clairement qu'elles répondent à toutes les exigences obligatoires pour qu'elles soient retenues aux fins d'une évaluation subséquente. Les propositions qui ne satisfont pas aux critères obligatoires ne seront pas retenues.

Tout sommaire de projet fourni par le soumissionnaire pour prouver qu'il satisfait aux exigences obligatoires ou cotées relatives à l'expérience doit comprendre :

1. Une description du projet et de la portée des services rendus, des livrables et des résultats;
2. La valeur du projet;
3. S'il y a lieu, le numéro de référence de la demande de soumissions ou l'avis d'adjudication, accompagné d'un lien vers le site du gouvernement où sont publiés les appels d'offres;
4. L'ampleur du projet (taille de l'organisation cliente, le cas échéant);
5. Les dates et la durée du projet (inscrire les mois et années de participation, ainsi que les dates de début et d'achèvement des travaux);
6. Une brève description du rôle de la ou des ressources proposées dans le projet;
7. Le nom de l'organisation cliente (s'il peut être donné);
8. La confirmation que les services rendus et les livrables ont satisfait aux attentes du client en termes de délai, de budget et de qualité du travail.

Le soumissionnaire peut utiliser un sommaire de projet individuel afin de répondre à un ou plusieurs critères obligatoires ou cotés. Le soumissionnaire peut choisir de fournir des sommaires de projet au début de sa proposition et de les citer en référence pour répondre à chacun des critères, tout en

apportant des précisions supplémentaires au besoin. Le soumissionnaire évitera ainsi de répéter les mêmes renseignements à plusieurs reprises.

Le soumissionnaire doit joindre le tableau ci-après à sa proposition et indiquer que celle-ci satisfait aux critères obligatoires. Il doit indiquer le numéro de page et la section de la proposition où se trouvent les renseignements permettant de vérifier s'il satisfait aux critères.

Tableau 1 : Critères obligatoires

N°	Critères obligatoires	Critère satisfait (✓)	N° de page dans la proposition
O1	<p>Au cours des dix (10) dernières années, les ressources proposées du soumissionnaire doivent avoir, collectivement, réalisé trois (3) projets ayant trait à la réalisation d'évaluations de la cybersécurité sur des systèmes d'infrastructures essentielles (p. ex. le secteur des transports, le secteur financier, le secteur de l'énergie) en employant des méthodes ou des normes reconnues, comme la norme ISO 27001, le cadre de cybersécurité du NIST ou d'autres normes de cybersécurité appropriées.</p> <p>Remarque : Cette exigence peut être démontrée par un total de trois projets réalisés par au moins une des ressources proposées. Si différentes ressources sont proposées, elles ne sont pas tenues d'avoir travaillé aux mêmes projets pour que ceux-ci soient pris en considération au titre de l'expérience.</p> <p>Cette exigence doit être démontrée au moyen de sommaires de projet, conformément aux exigences générales.</p>		
O2	<p>Le soumissionnaire doit joindre à sa proposition le curriculum vitæ (CV) détaillé de chacune des ressources proposées pour ce contrat et indiquer le rôle de chacune dans la réalisation du contrat.</p> <p>Le CV de chaque ressource proposée doit comprendre un résumé ou une description des projets antérieurs et de l'expérience professionnelle acquise au cours des dix (10) dernières années, en précisant le lieu de réalisation des travaux et la durée.</p>		

<p>O3</p>	<p>Le CV d'au moins une des ressources proposées doit prouver qu'elle possède l'expérience suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter des exposés devant de grands groupes d'intervenants (plus de 50 personnes); • chapeauter des groupes de travail techniques, des groupes de travail ou toute autre initiative de collaboration. 		
<p>O4</p>	<p>Le soumissionnaire doit proposer un gestionnaire de projet* qui possède au moins cinq (5) ans** d'expérience en gestion de projet.</p> <p>Son CV doit attester de cette expérience.</p> <p>* Les responsabilités du gestionnaire de projet sont décrites au point 18.</p> <p>** L'expérience ne doit pas nécessairement avoir été acquise au cours de cinq (5) années consécutives.</p>		
<p>O5</p>	<p>Le soumissionnaire doit joindre un plan de projet provisoire et une description de l'approche proposée pour répondre aux exigences de la tâche et gérer les risques potentiels du projet.</p> <p>Le plan du projet doit préciser les cibles provisoires hebdomadaires pour toutes les tâches et tous les produits livrables ainsi que la répartition du temps de chaque ressource du projet en jours-personnes.</p> <p>Le plan du projet doit décrire brièvement le rôle de chaque ressource dans le projet.</p>		
<p>O6</p>	<p>La partie technique de l'offre ne doit pas dépasser 100 pages (sans compter le titre, la table des matières, le plan du projet et les CV).</p>		

EXIGENCES TECHNIQUES

Critères techniques cotés

Les soumissions qui satisfont à tous les critères obligatoires seront évaluées et notées selon les précisions données ci-après.

Les soumissions doivent obtenir une note globale minimale de 65 %. Les soumissions qui ne répondent pas à cette exigence seront déclarées non recevables. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

Nous conseillons aux soumissionnaires de répondre dans l'ordre qui suit et de façon détaillée pour permettre une évaluation exhaustive. L'évaluation se fondera seulement sur les renseignements donnés dans la proposition. Le comité d'évaluation pourra vérifier les renseignements donnés et demander des précisions.

Les éléments de la proposition du soumissionnaire se verront attribuer un pourcentage de points, de la manière suivante :

Tableau 2: Critères techniques cotés

Critères cotés	Cotation numérique	Pointage maximum	N° de page dans la proposition
C1. Qualité du plan de projet et description de l'approche proposée			
<p>Le soumissionnaire doit joindre son plan de projet provisoire pour répondre aux exigences des tâches 5.1 à 5.5 conformément au calendrier du point 6.</p> <p>Le soumissionnaire doit également joindre une description des ressources et de l'approche qu'il propose pour les travaux prévus dans le cadre des options du contrat, conformément à la tâche 5.6.</p> <p>Le plan du projet doit préciser les cibles provisoires hebdomadaires pour toutes les tâches et tous les produits livrables, ainsi que la répartition du temps de chaque ressource du projet en</p>	<p>Aucun plan = 0 point.</p> <p>Plan inadéquat qui ne détaille pas ou ne précise pas de manière efficace la répartition des tâches entre les ressources du projet et la façon d'arriver aux résultats attendus, et qui présente des lacunes majeures en ce qui concerne les renseignements = 4 points.</p> <p>Plan inadéquat qui ne détaille pas ou ne précise pas de manière efficace la répartition des tâches entre les ressources du projet et la façon d'arriver aux résultats attendus, et qui présente d'importantes lacunes en ce qui concerne les renseignements = 8 points.</p>	20	

<p>jours-personnes.</p> <p>Le plan de projet doit également comprendre une description de l'approche proposée pour répondre aux exigences de la tâche (ce qui comprend l'élaboration de la boîte à outils et des documents d'orientation sur la cybersécurité) et gérer les risques potentiels du projet.</p> <p>Dans son plan de projet, le soumissionnaire doit supposer que la date d'attribution du contrat est le 5 avril 2021.</p>	<p>Plan adéquat qui fournit suffisamment de détails sur la répartition des tâches entre les ressources du projet et sur la façon réaliste d'arriver aux résultats attendus, et qui présente certaines lacunes en ce qui concerne les renseignements = 12 points.</p> <p>Bon plan qui fournit suffisamment de détails sur la répartition des tâches entre les ressources du projet et sur la façon réaliste d'arriver aux résultats attendus, et qui présente quelques lacunes mineures en ce qui concerne les renseignements = 16 points.</p> <p>Excellent plan exhaustif qui fournit suffisamment de détails sur la répartition des tâches entre les ressources du projet et sur la façon réaliste d'arriver aux résultats attendus; des lacunes très mineures en ce qui concerne les renseignements = 20 points.</p>		
<p>C2. Expérience professionnelle dans la réalisation d'évaluations de la cybersécurité ou de vérifications sur des systèmes d'infrastructures essentielles ou dans l'encadrement d'une organisation lors de celles-ci</p>			
<p>Au moins une des ressources proposées possède de l'expérience dans la réalisation d'évaluations de la cybersécurité ou de vérifications sur des systèmes d'infrastructures essentielles ou dans l'encadrement d'une organisation lors de celles-ci (conformément au cadre de</p>	<p>Étendue de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>1 point par projet d'évaluation pertinent réalisé au cours des dix (10) dernières années qui visait un client d'au moins 5 000 employés ou était pluriannuel; 0,5 point par autre projet pertinent réalisé au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>Pour qu'un exemple de projet</p>		

<p>cybersécurité du NIST, à la norme ISO 27001 ou à un autre cadre réputé sur les systèmes d'infrastructures essentielles, comme le secteur des transports, le secteur financier, le secteur de l'énergie).</p> <p>Cette expérience doit être démontrée au moyen d'un texte descriptif faisant référence aux sommaires de projet, conformément au point « Exigences générales », et détailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rôle de la ou des ressources proposées pour chaque exemple de projet; • la mesure dans laquelle l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique, est pertinente pour le rôle proposé et satisfait aux exigences de l'énoncé des travaux. 	<p>puisse être considéré comme étant pertinent, le soumissionnaire doit expliquer clairement dans quelle mesure l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique au présent énoncé des travaux.</p> <p>Pertinence et portée de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; ou il n'y a pas suffisamment de détails pour prouver que l'expérience de travail peut être transférée et appliquée au projet afin de répondre aux exigences de celui-ci = 0 point.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à quelques exigences du projet = 2 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à un</p>	<p>10</p>	
--	---	-----------	--

	<p>grand nombre des exigences du projet = 3 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à la plupart des exigences du projet = 4 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut clairement être transférée et appliquée à toutes les exigences du projet, voire de les dépasser = 5 points.</p>		
<p>C3. Expérience professionnelle dans l'élaboration de matériel et de programmes de formation, ainsi que dans la direction, l'organisation et la tenue d'activités de formation sur la cybersécurité à l'échelle de l'entreprise</p>			
<p>Au moins l'une des ressources proposées possède de l'expérience professionnelle dans l'élaboration de matériel et de programmes de formation, ainsi que dans la direction, l'organisation et la tenue d'activités de formation sur la cybersécurité à l'échelle de l'entreprise.</p> <p>Cette expérience doit être</p>	<p>Étendue de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>1 point par projet de programme de formation pertinent réalisé au cours des dix (10) dernières années qui visait au moins 100 employés ou était pluriannuel; 0,5 point par autre projet pertinent réalisé au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>Pour qu'un exemple de projet puisse être considéré comme étant pertinent, le</p>	<p>10</p>	

<p>démontrée au moyen d'un texte descriptif faisant référence aux sommaires de projet, conformément au point « Exigences générales », et détailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rôle de la ou des ressources proposées pour chaque exemple de projet; • la mesure dans laquelle l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique, est pertinente pour le rôle proposé et satisfait aux exigences de l'énoncé des travaux. 	<p>soumissionnaire doit expliquer clairement dans quelle mesure l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique au présent énoncé des travaux.</p> <p>Pertinence et portée de l'expérience (maximum de points) :</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; ou il n'y a pas suffisamment de détails pour prouver que l'expérience de travail peut être transférée et appliquée au projet afin de répondre aux exigences de celui-ci = 0 point.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à quelques exigences du projet = 2 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à un grand nombre des exigences du projet = 3 points.</p>		
---	---	--	--

	<p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à la plupart des exigences du projet = 4 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut clairement être transférée et appliquée à toutes les exigences du projet, voire de les dépasser = 5 points.</p>		
<p>C4. Expérience professionnelle dans l'élaboration d'outils d'évaluation de la cybersécurité et de documents d'orientation pour des systèmes d'infrastructures essentielles</p>			
<p>Au moins une des ressources proposées possède de l'expérience dans l'élaboration de questionnaires d'évaluation de la cybersécurité interactifs (qui permettent de recueillir et d'analyser les commentaires des utilisateurs) ou d'autres outils semblables à ceux décrits dans l'énoncé des travaux pour des systèmes d'infrastructures essentielles, ainsi que dans la préparation de documents d'orientation connexes (comme des guides de l'utilisateur).</p> <p>Cette expérience doit être</p>	<p>Étendue de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>1 point par projet pertinent réalisé au cours des dix (10) dernières années comprenant un outil d'évaluation de la cybersécurité et des documents d'orientation;</p> <p>0,5 point par projet pertinent réalisé au cours des dix (10) dernières années comprenant uniquement un outil d'évaluation de la cybersécurité ou des documents d'orientation pour la réalisation d'une évaluation de la cybersécurité.</p> <p>Pour qu'un exemple de projet puisse être considéré comme étant pertinent, le</p>	<p>15</p>	

<p>démontrée au moyen d'un texte descriptif faisant référence aux sommaires de projet, conformément au point « Exigences générales », et détailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rôle de la ou des ressources proposées pour chaque exemple de projet; • la mesure dans laquelle l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique, est pertinente pour le rôle proposé et satisfait aux exigences de l'énoncé des travaux. 	<p>soumissionnaire doit expliquer clairement dans quelle mesure l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique au présent énoncé des travaux.</p> <p>Pertinence et portée de l'expérience (maximum de 10 points) :</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; ou il n'y a pas suffisamment de détails pour prouver que l'expérience de travail peut être transférée et appliquée au projet afin de répondre aux exigences de celui-ci = 0 point.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à quelques exigences du projet = 3 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à un grand nombre des exigences du projet = 6 points.</p>		
---	--	--	--

	<p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à la plupart des exigences du projet = 8 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut clairement être transférée et appliquée à toutes les exigences du projet, voire de les dépasser = 10 points.</p>		
<p align="center">C5. Expérience de travail dans la préparation des produits livrables pour des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux au Canada ou des gouvernements d'États américains sous la forme de présentations ou de rapports</p>			
<p>Au moins l'une des ressources proposées possède de l'expérience dans la préparation des produits livrables pour des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux du Canada ou des gouvernements d'États américains sous la forme de présentations ou de rapports.</p> <p>Cette expérience doit être démontrée au moyen d'un texte descriptif faisant référence aux sommaires de projet, conformément au</p>	<p>Étendue de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>1 point par projet pertinent.</p> <p>Pour qu'un exemple de projet puisse être considéré comme étant pertinent, le soumissionnaire doit expliquer clairement dans quelle mesure l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique au présent énoncé des travaux.</p> <p>Pertinence et portée de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées</p>	<p align="center">10</p>	

<p>point « Exigences générales », et détailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rôle de la ou des ressources proposées pour chaque exemple de projet; • la mesure dans laquelle l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique, est pertinente pour le rôle proposé et satisfait aux exigences de l'énoncé des travaux. 	<p>dans les projets décrits ne sont pas pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; ou il n'y a pas suffisamment de détails pour prouver que l'expérience de travail peut être transférée et appliquée au projet afin de répondre aux exigences de celui-ci = 0 point.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à quelques exigences du projet = 2 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à un grand nombre des exigences du projet = 3 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à la plupart des exigences du projet = 4 points.</p>		
---	--	--	--

	<p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut clairement être transférée et appliquée à toutes les exigences du projet, voire de les dépasser = 5 points.</p>		
<p>C6. Expérience professionnelle dans la réalisation d'analyses techniques de vulnérabilité de la cybersécurité et d'essais de pénétration sur des systèmes ou de l'équipement de contrôle industriels</p>			
<p>Au moins l'une des ressources proposées possède de l'expérience dans la réalisation d'analyses pratiques de la vulnérabilité de la cybersécurité et d'essais de pénétration sur des systèmes ou de l'équipement de contrôle industriels :</p> <p>a) Collecte et examen de renseignements pour caractériser l'équipement et préparer les essais de vulnérabilité</p> <p>b) Configuration de sous-systèmes de véhicules et de systèmes de gestion des transports en laboratoire pour préparer les essais</p> <p>c) Réalisation d'essais sur le terrain</p> <p>d) Mise à l'essai des mesures d'atténuation recommandées</p> <p>e) Évaluation de l'applicabilité et des lacunes</p>	<p>Étendue de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>1 point par projet pertinent réalisé au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>Pour qu'un exemple de projet puisse être considéré comme étant pertinent, le soumissionnaire doit expliquer clairement dans quelle mesure l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique au présent énoncé des travaux.</p> <p>Pertinence et portée de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; ou il n'y a pas suffisamment de détails pour prouver que l'expérience de travail peut être transférée et appliquée au projet afin de répondre aux exigences de celui-ci = 0 point.</p>	<p>10</p>	

<p>des normes et des protocoles de cybersécurité</p> <p>f) Élaboration de procédures pour les essais de cybersécurité</p> <p>a) Application des normes relatives aux essais de cybersécurité (par exemple, Open Web Application Security Project).</p> <p>b) Utiliser les logiciels et les cadres existants pour les essais de cybersécurité (par exemple, des scanners d'applications Web comme OWASP Zap, des scanners de vulnérabilité, logiciels de criminalistique numérique).</p> <p>Cette expérience doit être démontrée au moyen d'un texte descriptif faisant référence aux sommaires de projet, conformément au point « Exigences générales », et détailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rôle de la ou des ressources proposées pour chaque exemple de projet; • la mesure dans laquelle l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique, est 	<p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à quelques exigences du projet = 2 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à un grand nombre des exigences du projet = 3 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à la plupart des exigences du projet = 4 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à toutes les exigences du projet, voire de</p>		
--	---	--	--

<p>pertinente pour le rôle proposé et satisfait aux exigences de l'énoncé des travaux.</p>	<p>les dépasser = 5 points.</p>		
<p>C7. Expérience de travail sur des projets de cybersécurité dans le secteur des transports, qui touchaient notamment à des systèmes de gestion de transports, à des systèmes de transport intelligents ou à des véhicules connectés et automatisés</p>			
<p>Au moins une des ressources proposées possède de l'expérience de travail sur des projets de cybersécurité dans le secteur des transports.</p> <p>Cette expérience doit être démontrée au moyen d'un texte descriptif faisant référence aux sommaires de projet, conformément au point « Exigences générales », et détailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rôle de la ou des ressources proposées pour chaque exemple de projet; • la mesure dans laquelle l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique, est pertinente pour le rôle proposé et satisfait aux exigences de l'énoncé des travaux. 	<p>Étendue de l'expérience (maximum de 10 points) :</p> <p>0,5 point par projet pertinent dans le secteur des transports; 1,5 point supplémentaire par projet pertinent qui touchait spécifiquement à des systèmes de gestion de transports, à des systèmes de transport intelligents ou à des véhicules connectés et automatisés.</p> <p>Pour qu'un exemple de projet puisse être considéré comme étant pertinent, le soumissionnaire doit expliquer clairement dans quelle mesure l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique au présent énoncé des travaux.</p> <p>Pertinence et portée de l'expérience (maximum de 10 points) :</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; ou il n'y a pas suffisamment de détails pour prouver que l'expérience de travail peut être transférée et appliquée au projet afin de répondre aux exigences de celui-ci = 0 point.</p>	<p>20</p>	

	<p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à quelques exigences du projet = 3 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à un grand nombre des exigences du projet = 6 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à la plupart des exigences du projet = 8 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut clairement être transférée et appliquée à toutes les exigences du projet, voire de</p>		
--	---	--	--

	les dépasser = 10 points.		
C8. Expérience de travail dans la direction de groupes de travail, de consultations ou de toute autre initiative de collaboration multilatérale			
<p>Au moins l'une des ressources proposées possède de l'expérience dans la direction de groupes de travail, de consultations ou de toute autre initiative de collaboration multilatérale.</p> <p>Cette expérience doit être démontrée au moyen d'un texte descriptif faisant référence aux sommaires de projet, conformément au point « Exigences générales », et détailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> le rôle de la ou des ressources proposées pour chaque exemple de projet; la mesure dans laquelle l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique, est pertinente pour le rôle proposé et satisfait aux exigences de l'énoncé des travaux. 	<p>Pertinence et portée de l'expérience (maximum de 5 points) :</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; ou il n'y a pas suffisamment de détails pour prouver que l'expérience de travail peut être transférée et appliquée au projet afin de répondre aux exigences de celui-ci = 0 point.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits ne sont pas suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à quelques exigences du projet = 2 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à un grand nombre des exigences du projet = 3 points.</p>	5	

	<p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut être transférée et appliquée à la plupart des exigences du projet = 4 points.</p> <p>Le rôle et l'expérience de la ou des ressources proposées dans les projets décrits sont suffisamment pertinents en ce qui concerne ce critère de l'énoncé des travaux; l'expérience décrite peut clairement être transférée et appliquée à toutes les exigences du projet, voire de les dépasser = 5 points</p>		
<p>TOTAL CRITÈRES COTÉS (Maximum 100 points)</p> <p>Note de passage (65% - 65 Points)</p> <p style="text-align: right;">Total Points</p>			<p>/100</p>

ANNEXE «E »

BARÈME DE PRIX

Services professionnels et frais connexes

L'entrepreneur doit proposer un prix fixe tout inclus pour l'exécution des travaux décrits dans les tâches 5.1 à 5.5 de l'énoncé des travaux. De plus, l'entrepreneur doit présenter une ventilation du prix fixe tout inclus soumis, conformément au tableau A.

Tableau A – Proposition de coût pour les travaux de base

Livrable	Tâche associée	Description du livrable	Prix fixe évalué
1	5.1	Tâche 5.1 – Plan de gestion du projet.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
2	5.2	Livrables des tâches 5.2.2 à 5.2.5 - Versions provisoires : plan de la boîte à outils, abécédaire de la cybersécurité dans les transports routiers, document d'information, diapositives de présentation et FAQ.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
3	5.2	Livrables des tâches 5.2.2 à 5.2.5– versions révisées : plan de la boîte à outils, abécédaire de la cybersécurité dans les transports routiers, document d'information, diapositives de présentation et FAQ. Rapport sur la résolution des commentaires.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
4	5.2	Livrables des tâches 5.2.2 à 5.2.5 : version définitive : plan de la boîte à outils, abécédaire de la cybersécurité dans les transports routiers, document d'information, diapositives de présentation et FAQ. Rapport sur la résolution des commentaires.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
5	5.2	Livrables des tâches 5.2.6 et 5.2.7 – Six séances de formation virtuelle et webinaire enregistré.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
6-8	5.3	Livrables de la tâche 5.3.1 : document de conception et questionnaire.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
9-11	5.3	Version définitive de la boîte à outils fonctionnelle (tâches 5.3.2 et 5.3.3) et du guide de l'utilisateur (tâche 5.3.5), démonstration de la boîte à outils par webinaire et résumé de la résolution des commentaires	_____ \$ (TPS/TVH en sus)

Livrable	Tâche associée	Description du livrable	Prix fixe évalué
12-15	5.4	Livrables de la tâche 5.4.1 - rapport sur les directives et la résolution des commentaires.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
16-18	5.5	Tâche 5.5.1.1 –ordres du jour et des diapositives de présentation pour les séances de consultation. Offre de trois séances de consultation de groupe aux intervenants et de 15 séances individuelles sur la boîte à outils (tâche 5.3) et l'orientation (tâche 5.4).	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
19	5.5	Tâche 5.5.2 – Offre de services de soutien technique sur place et à distance à trois administrations routières.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
20-21	5.5	Tâche 5.5.3 – Résumé de la rétroaction obtenue lors des séances de consultation, des enseignements tirés de la mise en œuvre et du soutien ainsi que des changements proposés à la boîte à outils et aux documents d'orientation. Versions révisées de la boîte à outils et des directives.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
22-24	5.5	Livrables des tâches 5.5.4.1 et 5.5.4.2–des ordres du jour, du matériel de formation et des diapositives de présentation et rapport de résolution des commentaires	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
25	5.5	Tâche 5.5.4.3– Tenue de six séances de formation.	_____ \$ (TPS/TVH en sus)
Prix fixe total évalué pour les travaux de base			_____ \$ (TPS/TVH en sus)

Services professionnels (autorisation de tâche)

L'entrepreneur doit proposer un tarif journalier pour chaque tâche optionnelle qui couvre le travail d'une ressource par jour de travail. Le travail optionnel ne peut être commencé et payé qu'après approbation et achèvement de l'autorisation de tâches pour la ou les tâches optionnelles en question. Veuillez noter que les tâches optionnelles peuvent être invoquées à tout moment pendant la durée du contrat, une fois que les exigences applicables à la cote de sécurité ont été satisfaites.

Tableau B – Proposition de coût pour les travaux optionnels

Tâche optionnelle	Tarif journalier (par jour-personne)
Tâche optionnelle 1 : Tâche 5.6.1 : Consultation supplémentaire, soutien technique et formation au besoin	<p>_____ \$</p> <p>par jour-personne (TPS/TVH en sus)</p>
Tâche optionnelle 2 : Tâche 5.6.2 – Analyse de la vulnérabilité de la cybersécurité (à l'exclusion des tests de pénétration) et conseils stratégiques au fur et à mesure des besoins.	<p>_____ \$</p> <p>par jour-personne (TPS/TVH en sus)</p>
Tarif journalier moyen pour les tâches optionnelles 1 et 2 (5.6.1 + 5.6.2) / 2	<p>_____ \$</p> <p>par jour-personne (TPS/TVH en sus)</p>

Frais de déplacement sur production de reçus

Des déplacements seront nécessaires pour assister à des réunions, animer des séances de consultation, offrir de la formation, effectuer des essais et offrir du soutien technique. Comme indiqué aux points 5 et 6, ils doivent être inclus dans le prix du contrat et seront payés conformément aux dispositions applicables énoncées dans la base de paiement.

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais de déplacement autorisés réellement et raisonnablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou les bénéfiques, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'hébergement et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la *Directive sur les voyages* du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la *Directive* qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Tout voyage doit être autorisé au préalable par TC au moyen d'une autorisation de voyage.

Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Le coût du temps de déplacement du personnel d'entrepreneur doit être pris en compte dans le prix concurrentiel des tâches 5.1 à 5.5. Le temps de déplacement supplémentaire du personnel pour les travaux relevant des options de la tâche 5.6 sera pris en compte dans le budget défini en fonction des besoins.

Prix maximum total estimé des déplacements 25 000 \$ (TPS/TVH en sus)

Frais de consultation et de formation sur production de reçus

L'entrepreneur sera remboursé pour le lieu, le service de réunion virtuel, l'accueil et le matériel de consultation ou de formation raisonnables nécessaires pour assurer la tenue des séances, au prix coûtant, sans aucune indemnité supplémentaire pour les frais généraux ou la marge bénéficiaire.

Toutes les dépenses d'accueil et d'événements doivent être conformes à la Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du gouvernement du Canada et autorisées à l'avance par l'autorité technique.

Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Pour la préparation des soumissions, le soumissionnaire doit inclure une estimation des frais concernant le lieu, le service de réunion virtuel, l'accueil et le matériel de consultation, comme suit :

Prix total maximum estimé pour la tâche 5.5.1 10 000 \$ (TPS/TVH en sus)

Prix maximum total estimé pour la tâche 5.5.4 90 000 \$ (TPS/TVH en sus)

Prix total de la soumission

Remarque : Voir la section « Méthode de sélection » pour connaître la pondération de l'évaluation du prix de la soumission.

<u>Prix de la soumission pour les tâches 5.1 à 5.5 du point 2.1 (tableau A, TPS/TVH en sus)</u>	_____
	\$
<u>Prix journalier moyen de la soumission pour la tâche optionnelle 5.6 (tableau B, TPS/TVH en sus)</u>	_____
	\$
<u>Prix de la soumission pour les frais de déplacement estimés au point 2.3 (TPS/TVH en sus)</u>	25 000 \$ (TPS/TVH en sus)
<u>Prix de la soumission pour les coûts estimés de consultation/formation au point 2.4 (TPS/TVH en sus)</u>	100 000 \$ (TPS/TVH en sus)
<u>Prix total de la soumission (TPS/TVH et tarifs journaliers en sus)</u>	_____
	\$